

Comment organiser une réunion de concertation entre médecins et pharmaciens ?

Qui peut introduire une concertation (projet local) ?

Une équipe de projet responsable, composée d'un médecin et d'un pharmacien
OU un GLEM (groupe local d'évaluation médicale) et/ou un cercle de médecins généralistes
qui désigne le médecin et une organisation locale de pharmaciens qui désigne le
pharmacien.

Donc dans tous les cas : un médecin et un pharmacien du même quartier, village, ville, rôle
de garde...

Quel sujet ?

Le sujet de votre concertation doit être lié à un des programmes de qualité développés par
la SSPF (voir plus loin)

AVANT LA CMP
Prendre un premier contact avec la SSPF par téléphone 081/25.14.19 ou par mail à : sspf@sspf.be
Fixer une date/un lieu Attention , la date doit être fixée en concertation avec la SSPF afin d'assurer la mise à disposition d'un animateur disponible.
Remplir la demande d'intervention INAMI et la renvoyer sous format .word et.pdf par mail à : MFO-CMP@riziv-inami.fgov.be Ajouter la SSPF en Cc sspf@sspf.be . Ceci nous permet d'assurer le suivi
Recevoir de l'INAMI la réponse positive et transmettre le numéro de projet à la SSPF sspf@sspf.be
Introduire la demande d'accréditation pour les médecins à la SSMG (le formulaire ad hoc peut vous être transmis par la SSPF ou via SSMG)
Le JOUR J, l'animateur arrive avec son matériel (présentation, syllabi, liste de présences, formulaire d'évaluation) environ ½ avant l'heure de la rencontre – prévoir un écran ou mur blanc pour la projection de la présentation
Ne pas oublier de faire remplir la liste de présences et distribuer les évaluations Profitez de la soirée pour fixer ensemble la date de la réunion d'évaluation
APRES LA CMP
Renvoyer rapidement la liste des présences : <ul style="list-style-type: none">- à la SSPF (pharmaciens) : audrey.champenois@sspf.be- à la SSMG (médecins) : joelle.walmagh@ssmg.be- bien indiquer le numéro de projet
Rédiger ensemble le rapport notamment avec le ou les objectifs et les indicateurs définis : https://www.inami.fgov.be/SiteCollectionDocuments/formulaire_medico_pharma_projet_local-rapport.docx Transmettre ce rapport à l'INAMI dès que possible à MFO-CMP@riziv-inami.fgov.be . Votre e-mail contient 2 versions du rapport : <ul style="list-style-type: none">- une version dactylographiée du rapport, en format Word- une version signée du rapport, en format PDF.

Vérifier que vous avez bien perçu les interventions financières de l'INAMI
Suivre votre projet et organiser votre deuxième réunion afin d'évaluer l'atteinte de votre /vos objectif(s) via les indicateurs de qualité définis
Rédiger ensemble le rapport de votre deuxième réunion: https://www.inami.fgov.be/SiteCollectionDocuments/formulaire_medico_pharma_projet_local-rapport.docx
Transmettre ce rapport à l'INAMI dans les plus brefs délais à MFO-CMP@riziv-inami.fgov.be .
Votre e-mail contient 2 versions du rapport : - une version dactylographiée du rapport, en format Word - une version signée du rapport, en format PDF.
Vérifier que vous avez bien perçu les interventions financières de l'INAMI pour ce deuxième rapport

Financement

Un projet local approuvé reçoit une aide financière pouvant aller jusqu'à 2.500 EUR :

- 500 euros payés après l'approbation (administrative) du projet

Les projets avec animateurs reçoivent une indemnité supplémentaire en fonction du coût de ces derniers, avec un plafond de 600 euros. Ce montant maximal est réparti ainsi :

- maximum 300 euros pour l'animation de la 1re réunion
- maximum 300 euros pour l'animation de la réunion d'évaluation

(facture de l'animateur à envoyer à MFO-CMP@riziv-inami.fgov.be en mentionnant le n° du projet reçu lors de l'introduction de la demande initiale).

Remarque: l'animateur doit soit être connecté au programme de promotion de la qualité sur lequel repose le projet, soit avoir suivi une formation spécifique d'animateur.

- 500 euros payés après l'envoi et l'approbation du rapport de la réunion
- 900 euros payés après l'envoi et l'approbation du rapport d'évaluation montrant un effet des recommandations initialement formulées.

Programmes de qualité proposés par la SSPF

- Coordination des messages, conseils et suivi de la **vaccination** en ambulatoire
- Prescription et délivrance rationnelles des **benzodiazépines** et apparentés en milieu ambulatoire
- Les **troubles** d'origine médicamenteuse
- Médicaments à risque d'usage détourné et de **dépendance**
- Schémas de médication et moments de prise des médicaments
- Optimiser la prise en charge **du patient diabétique** de type 2
- Gestion interdisciplinaire de la **polymédication** chez le patient âgé

Toutes ces informations figurent sur le site de l' [INAMI](#)

Alors vous êtes prêt ? Comptez sur nous !

Contact : SSPF – Audrey Champenois - Rue des Dames Blanches, 1 – 5000 Namur –

audrey.champenois@sspf.be – www.sspf.be